

# DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

## COMMUNE DE PLESSÉ

2022



La subvention n'est pas un droit.

C'est un fonds public présentant une ressource possible pour l'association qui est régi par les règles de droit public (présentation d'un budget prévisionnel et d'un bilan financier).

La subvention est un soutien au fonctionnement d'une association pour laquelle la municipalité trouve un intérêt pour la collectivité. La subvention vise donc à soutenir financièrement et/ou matériellement l'initiative associative. Elle n'est donc pas due systématiquement mais correspond à une volonté de la municipalité de reconnaître tout ou partie de l'action de l'association.

Une subvention doit être utilisée conformément à l'objet pour lequel elle a été accordée, et l'emploi des fonds reçus doit pouvoir être justifié. Il est interdit de reverser tout ou partie d'une subvention d'une association à une autre, sauf accord formel des subventionneurs.

Chaque année, les demandes qui émanent du Président de chacune d'elle fait l'objet d'une instruction appropriée et circonscrite par le Conseil Municipal.

En contrepartie des subventions allouées, les associations s'engagent à faire figurer le logo de la Mairie sur tous leurs outils de communication.

**Les critères d'attribution sont détaillés en annexe n°2**

### **PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

- Relevé d'Identité Bancaire (à redonner chaque année)
- Liste des dirigeants de l'association
- Les statuts à jour de l'association
- Pour les associations concernées, justificatif d'affiliation à une fédération
- Photocopie des diplômes des personnes encadrantes (que vous devez également afficher sur le lieu)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile

**NOM DE L'ASSOCIATION :**

**COCHEZ LA CASE CORRESPONDANT A VOTRE SITUATION**

- Première demande
- Renouvellement d'une demande
- Demande de subvention de fonctionnement – montant demandé :
- Demande de subvention d'investissement – montant demandé :
- Demande de subvention exceptionnelle – compléter l'annexe joint – montant demandé :

**PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER DE SUBVENTION :**

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :



## LES RESPONSABLES DE L'ASSOCIATION

---

### **Président(e)**

Nom, prénom:

Adresse :

Téléphone

Email :

### **Trésorier(e)**

Nom, prénom:

Adresse :

Téléphone :

Email :

### **Secrétaire**

Nom, prénom:

Adresse :

Téléphone :

Email :

## ADHERENTS DE L'ASSOCIATION

---

Nombre d'adhérents ou de licenciés de l'année en cours (nombre de personnes payant une cotisation) :

<b>ADHERENTS</b>	<b>FEMMES</b>	<b>HOMMES</b>
Jeunes (- 18 ans) de Plessé		
Adultes (+ 18 ans) de Plessé		
<b>Sous-total Plessé</b>		
Jeunes (- 18 ans) hors Plessé		
Adultes (+ 18 ans) hors Plessé		
<b>Sous-total hors Plessé</b>		
<b>TOTAL</b>		

Nombre d'adhérents ou de licenciés de l'année précédente :

Nombre de public de l'année en cours (nombre de personnes qui assistent à une manifestation, à un spectacle) :

## RESSOURCES HUMAINES

---

Nombre de bénévoles dans l'association (nombre de personnes participant activement à la gestion et/ou à l'animation de l'association) :

Nombre de salariés :

Nombre de salariés en ETP (équivalent temps plein) :

Nombre de CDD / CDI / emplois aidés :

Nombre de personnes indemnisées (frais kilométriques ou autre) :

Qualification de l'équipe encadrante (nombre de personnes diplômées et nom du diplôme) :

## PROJETS RÉALISÉS DE L'ASSOCIATION

---

Quels projets et quelles animations avez-vous réalisés pendant l'année en cours ? Précisez les objectifs, le public ciblé, les actions mises en œuvre et le bilan :

**A REMPLIR OBLIGATOIREMENT – merci de remplir ce document ou nous fournir un document équivalent**

<b>COMPTE DE RESULTAT 2021</b>			
<b>EXERCICE COMPTABLE DU</b>		<b>AU</b>	
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Nature de la dépense</b>	<b>Euros</b>	<b>Nature de la recette</b>	<b>Euros</b>
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Recettes de l'activité</b>	
- Fournitures administratives		- Cotisations	
- Fournitures alimentaires		- Entrées, billets	
- Vêtements		- Stages	
- Eau, gaz, électricité et carburant		- Autres (précisez)	
- Petit matériel et équipement			
- Fournitures diverses			
-			
<b>61/62 - Services extérieurs</b>		<b>73 - Dons et parrainages</b>	
- Locations diverses		- Sponsors	
- Maintenance et réparations		- Dons en argent ou en nature	
- Assurances		- Autres (précisez)	
- Services bancaires		-	
- Publicité, communication		<b>74 - Subventions publiques</b>	
- Transports et déplacements		- Commune de Plessé	
- Télécommunications		- Autres Communes	
- Frais de réception, de convivialité		- Conseil Général	
- Autres (précisez)		- Conseil Régional	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		- C.N.D.S	
- Impôts		- Autres (précisez)	
- Taxes, droits et licences (SACEM)			
<b>64 - Frais de personnel</b>		<b>75 - Autres recettes courantes</b>	
- Salaires		- Buvette	
- Charges sociales		- Tombola, loto, bal	
- Indemnités		- Ventes	
<b>65 - Autres dépenses courantes</b>		- Autres (précisez)	
- Reversement sur licences, cotisations		-	
-			
<b>Dépenses d'exploitation (60 à 65)</b>		<b>Recettes d'exploitation (70 à 75)</b>	
66 - Agios et autres		76 - Recettes financières (intérêts reçus)	
67 - Frais exceptionnels		77 - Recettes exceptionnelles	
68 - Dotations aux amortissements et/ou annuités d'emprunts		78 - Reprises sur amortissements.	
		79 - Transferts de charges	
<b>Dépenses générales (60 à 68)</b>		<b>Recettes générales (70 à 79)</b>	

## PROJETS A VENIR DE L'ASSOCIATION

---

Pourquoi sollicitez-vous une demande de subvention à la Commune de Plessé ? Quels sont les projets de l'association pour l'année à venir ? (précisez les objectifs, le public visé, les actions mises en œuvre ainsi que les indicateurs d'évaluation) :

**A REMPLIR OBLIGATOIREMENT – merci de remplir ce document ou nous fournir un document équivalent**

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2022</b>			
<b>EXERCICE COMPTABLE DU</b>		<b>AU</b>	
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Nature de la dépense</b>	<b>Euros</b>	<b>Nature de la dépense</b>	<b>Euros</b>
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Recettes de l'activité</b>	
- Fournitures administratives		- Cotisations	
- Fournitures alimentaires		- Entrées, billets	
- Vêtements		- Stages	
- Eau, gaz, électricité et carburant		- Autres (précisez)	
- Petit matériel et équipement			
- Fournitures diverses			
-			
<b>61/62 - Services extérieurs</b>		<b>73 - Dons et parrainages</b>	
- Locations diverses		- Sponsors	
- Maintenance et réparations		- Dons en argent ou en nature	
- Assurances		- Autres (précisez)	
- Services bancaires		-	
- Publicité, communication		<b>74 - Subventions publiques</b>	
- Transports et déplacements		- Commune de Plessé	
- Télécommunications		- Autres Communes	
- Frais de réception, de convivialité			
- Autres (précisez)		- Conseil Général	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		- Conseil Régional	
- Impôts		- C.N.D.S	
- Taxes, droits et licences (SACEM)		- Autres (précisez)	
<b>64 - Frais de personnel</b>			
- Salaires		<b>75 - Autres recettes courantes</b>	
- Charges sociales		- Buvette	
- Indemnités		- Tombola, loto, bal	
<b>65 - Autres dépenses courantes</b>		- Ventes	
- Reversement sur licences, cotisations		- Autres (précisez)	
-		-	
<b>Dépenses d'exploitation (60 à 65)</b>		<b>Recettes d'exploitation (70 à 75)</b>	
66 - Agios et autres		76 - Recettes financières (intérêts)	
67 - Frais exceptionnels		77 - Recettes exceptionnelles	
68 - Dotations aux amortissements et/ou annuités d'emprunts		78 - Reprises sur amortissements.	
		79 - Transferts de charges	
<b>Dépenses générales (60 à 68)</b>		<b>Recettes générales (70 à 79)</b>	

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), *nom et prénom* :

représentant légal de l'association :

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- Demande une subvention d'un montant de :
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte de l'association (joindre un RIB).

Signature :



## **ANNEXE 1 – demande de subvention exceptionnelle**

Intitulé du projet / de l'évènement :

Date du projet / de l'évènement :

Lieu du projet / de l'évènement :

Déroulement du projet / de l'évènement :

Lieux et supports sur lesquels figurera le logo de la Mairie de Plessé :

Montant demandé :

**Budget prévisionnel du projet / de l'évènement : A REMPLIR OBLIGATOIREMENT – merci de remplir ce document ou nous fournir un document équivalent**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Euros	Nature de la recette	Euros
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Recettes de l'activité</b>	
- Fournitures administratives		- Cotisations	
- Fournitures alimentaires		- Entrées, billets	
- Vêtements		- Stages	
- Eau, gaz, électricité et carburant		- Autres (précisez)	
- Petit matériel et équipement			
- Fournitures diverses			
-			
<b>61/62 - Services extérieurs</b>		<b>73 - Dons et parrainages</b>	
- Locations diverses		- Sponsors	
- Maintenance et réparations		- Dons en argent ou en nature	
- Assurances		- Autres (précisez)	
- Services bancaires		-	
- Publicité, communication		<b>74 - Subventions publiques</b>	
- Transports et déplacements		- Commune Plessé	
- Télécommunications		- Autres Communes	
- Frais de réception, de convivialité			
- Autres (précisez)		- Conseil Général	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		- Conseil Régional	
- Impôts		- C.N.D.S	
- Taxes, droits et licences		- Autres (Europe...)	
<b>64 - Frais de personnel</b>			
- Salaires		<b>75 - Autres recettes courantes</b>	
- Charges sociales		- Buvette	
- Indemnités		- Tombola, loto, bal	
<b>65 - Autres dépenses courantes</b>		- Ventes	
- Reversement sur licences, cotisations		- Autres (précisez)	
-		-	
<b>Dépenses d'exploitation (60 à 65)</b>		<b>Recettes d'exploitation (70 à 75)</b>	
66 - Agios et autres		76 - Recettes financières (intérêts reçus)	
67 - Frais exceptionnels		77 - Recettes exceptionnelles	
68 - Dotations aux amortissem. et/ou annuités d'emprunts		78 - Reprises sur amortissement	
		79 - Transferts de charges	
<b>Dépenses générales (60 à 68 )</b>		<b>Recettes générales (70 à 79)</b>	

## ANNEXE 2 – critères d'attribution des subventions aux associations 2022

<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Min : 0 € / Max : 380 € + (25 €/enfant plesséen pour enseignement sportif et culturel et 460 € pour l'encadrement)</b>			
CRITERES	APPRECIATIONS	MONTANT	
Siège social à Plessé	Si non, pas de subvention	220 €	<b>Critères obligatoires pour prétendre à une subvention</b>
Au moins 1 années d'existence à Plessé – à compter de la date de déclaration en préfecture ou de modification du lieu du siège social.	Si non, pas de subvention		
Avoir au moins 51 % de ses adhérents et/ou licenciés et/ou public résidants sur la commune.	Si non, pas de subvention		
L'association doit pouvoir couvrir au moins 20 % du montant total de ses charges de fonctionnement avec ses ressources propres.	Si non, pas de subvention		
Participation de l'association à l'animation de la vie locale et implication dans les évènements organisés par la Commune (évènements, compétitions sportives à destination du grand public).	1 manifestation 2 manifestations 3 ou + manifestations	40 € 60 € 100 €	<b>Critères facultatifs</b>
Affiliation fédérale	Si affiliation	60 €	
Qualité de l'encadrement et valorisation de son coût – uniquement pour les associations sportives et culturelles.	Si au moins un initiateur ou éducateur ou brevet d'Etat	Prime de 460 €	
Les associations culturelle ou sportive percevront une aide de 25 € / an par adhérent ou licencié de moins de 18 ans résidant à Plessé.	Nombre d'enfants de Plessé	25 € / enfant	

**Pour les associations de Parents d'élèves, le montant attribué par élève est de 1,70 €.**

<b>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</b>			
<b>Chaque demande sera étudiée au cas par cas.</b>			
<b>Subvention max à hauteur de 80 % du montant demandé, sans pouvoir excéder 5 000 €</b>			
CRITERES	APPRECIATIONS	MONTANT	
Siège social à Plessé	Si non, pas de subvention	70 % de la subvention max	<b>Critères obligatoires pour prétendre à une subvention</b>
Au moins 1 année d'existence à Plessé – à compter de la date de déclaration en préfecture ou de modification du lieu du siège social.	Si non, pas de subvention		
Avoir au moins 51 % de ses adhérents et/ou licenciés et/ou public résidants sur la commune.	Si non, pas de subvention		
L'association doit pouvoir couvrir au moins 30 % de ses charges de fonctionnement avec ses ressources globales.	Si non, pas de subvention		
Impact du projet sur le territoire (commune, ...)	Public visé Implication de la population dans le projet (nombre de bénévoles du territoire, associations locales partenaires) Durée de l'évènement Impact médiatique	Jusqu'à 30% de la subvention max	<b>Critères facultatifs</b>

## SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Chaque demande sera étudiée au cas par cas et fera l'objet d'une convention entre l'association et la Mairie.  
Subvention max à hauteur de 80 % du montant demandé, sans pouvoir excéder 2 500 €

CRITERES	APPRECIATIONS
Siège social à Plessé	Si non, pas de subvention
Au moins 2 années d'existence à Plessé – à compter de la date de déclaration en préfecture ou de modification du lieu du siège social.	Si non, pas de subvention
Avoir au moins 60 % de ses adhérents et/ou licenciés résidents sur la commune.	Si non, pas de subvention
L'association doit pouvoir couvrir au moins 40 % de ses charges de fonctionnement avec ses ressources globales. A noter que les dépenses de convivialité ne seront pas prises en compte.	Si non, pas de subvention

**Ressources propres** = cotisations + dons + parrainages + recettes d'animations

### Autres critères :

Si l'association dispose d'une **réserve financière d'un montant égal à 3 fois ses besoins annuels**, la commune **ne versera pas de subvention** pour l'année concernée.

Si l'antenne d'une association nationale, régionale ou départementale est située à Plessé, celle-ci **sera traitée sous forme de partenariat et non de subvention**. Les demandes seront étudiées au cas par cas.

Pour les associations ayant moins d'un an d'existence sur Plessé, la commune pourra verser, sur demande et sur présentation de pièces justificatives, une participation d'un montant de 60 € à l'association.